

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6200>



Le SNES-FSU 89 reçu en audience par le conseil départemental

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Date de mise en ligne : mercredi 26 mai 2021

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le jeudi 20 mai, à l'initiative de la FSU 89, une délégation de notre fédération a été reçue par le Conseil départemental de l'Yonne. Nous souhaitions aborder les problématiques de bâti dans le contexte sanitaire actuel. Mais, nous avons aussi voulu élargir à des questions plus générales et alerter sur certaines thématiques liées à la gestion des bâtiments des collèges : ventilation, bâti (dont preau et cour), chaleur, points d'eau et matériel numérique.

De l'argent jeté par les...portes !!

La petite surprise du chef pour finir l'audience mais pour commencer le compte rendu. Cela permettra aux lecteurs de mettre en perspective les réponses du département à nos questions : au cours de la conversation, le Conseil Départemental nous fait part de la poursuite de son investissement dans des clés numériques... L'argument avancé est la sécurité des établissements et d'empêcher les intrusions... Apparemment, les professeurs perdent souvent leurs pass et il faut donc changer régulièrement les serrures... La clé numérique perdue nécessite juste d'être désactivée et ainsi des économies sont réalisées... Est-ce vraiment le principal problème des collègues ?? Sérieusement ???

Et ce n'est pas fini !!! Alors que le Conseil Départemental a argumenté pour dire que les investissements ne sont pas faciles, que l'argent ne se trouvait pas sous les ponts (trop bas) du département, le coût annoncé de ces gadgets est tout simplement incroyable : entre 80 et 120 000 euros... par collège... Soit l'équivalent de la dotation annuelle d'un établissement. Ce prix comprend le changement de la porte qui va avec... ouf, nous sommes rassurés !!

Le lobby de la serrure numérique semble plus puissant que la préoccupation des conditions de travail des élèves et des personnels.

Un audit des établissements à venir ?

Notre première demande était que le conseil départemental fasse le point sur l'ensemble du bâti des collèges sur les thématiques faisant l'objet de l'audit. Le Conseil départemental se dit attentif à la gestion des bâtiments mais rien ne vaut les retours du terrain que nous nous efforçons de faire remonter via des questionnaires ou des visites dans le cadre du CHSCT ou non. Il est absolument nécessaire de nous faire remonter toutes les problématiques pour que nous puissions pointer les soucis et faire avancer les dossiers. D'autant que nous avons eu la confirmation que le groupe de travail « travaux » était pérennisé avant le premier CDEN de l'année en septembre. Ces questions sont cruciales, en particulier dans cette année d'élection et de possible alternance.

Quand le conseil départemental « brasse de l'air »

Depuis plusieurs semaines, nous enquêtons sur le problème du renouvellement de l'air dans les bâtiments scolaires, que ce soit les salles de classe, les réfectoires ou les salles de permanence. Les remontées sont parfois alarmantes : peu ou pas de ventilation mécanique en dehors des salles de classe, beaucoup de fenêtres impossibles à ouvrir pour des raisons techniques et/ou de sécurité ou des ouvertures uniquement en oscillo-battant. Nous avons eu connaissance qu'un détecteur de CO2 était à disposition dans chaque collège depuis le mois de mars et permettait d'opérer des mesures dans la restauration, lieu propice à la contamination. La demande portée par la FSU est d'avoir

des purificateurs d'air afin de traiter le problème plutôt que de le constater.

Le conseil départemental nous a livré les résultats de ces discrètes mesures de détection demandées également pour des salles de cours. Après une heure de cours avec 25 élèves, portes et fenêtres fermées, le taux de CO2 grimpe au-delà du seuil maximum. Mais, la bonne nouvelle est qu'à partir de deux fenêtres ouvertes en oscillo-battant, le taux descend rapidement en dessous du seuil maximum. Il descend encore de manière significative après l'ouverture de la porte pendant 5 minutes. Nous prenons acte de ces informations mais cela n'enlève pas quelques interrogations sur les conditions et les lieux de la détection : superficie de la salle, configuration du bâtiment où elle se trouve..., efficacité quand les stores sont partiellement baissés, fenêtres oscillo-battantes complètes ou juste une petite fenêtre supérieure...

Le conseil départemental assure que les travaux sur les fenêtres avancent... L'exemple de Pont/Yonne est donné : les fenêtres sont neuves mais elles ne permettent pas une ouverture satisfaisante en toute sécurité ...

Le conseil départemental pointe la responsabilité des établissements eux-mêmes dans la gestion de certaines problématiques des bâtiments : changements des poignées de porte devant être réalisés et payés sur fonds propres, mauvais entretien des systèmes d'extraction et de ventilation... Il faudra (encore) le redire lors des prochains C.A.

Cette question de la ventilation et des fenêtres est cruciale dans la gestion de la crise sanitaire mais pas seulement : en effet, la chaleur et les canicules plus fréquentes rendent l'investissement du conseil départemental de plus en plus urgent. Il faut également pousser aux économies d'énergie en hiver pour des raisons écologiques et économiques.

Le département a voté un engagement pour une enveloppe de 23.5 millions d'euros afin « de favoriser la rénovation énergétique » d'ici 2023 et pour mettre en place un contrat de performance énergétique. Tant mieux mais en attendant, nous demandons des investissements d'urgence pour gérer les mois qui viennent : rideaux occultants, réparation de volets roulants, changements de fenêtres, purificateurs d'air... Le but étant de répondre à trois problèmes : la ventilation, la chaleur et la visibilité sur les tableaux en cas de vidéo-projection.

La place des végétaux dans les établissements

Afin de répondre à une autre interrogation de notre part, le département nous annonce un partenariat avec l'ONF afin de réfléchir à la façon dont les cours pourraient être végétalisées. Cette question est également très importante pour résister aux changements climatiques. Nous prendrons part à ces réflexions en apportant notre expertise du terrain. Nous faisons remarquer que certaines cours très bitumées ne disposent d'aucun abri en cas de pluie ou de fortes chaleurs.

Sanitaires et points d'eau : un problème récurrent

Autre point abordé : celui des sanitaires et des points d'eau. Leur nombre est clairement insuffisant dans la plupart des établissements scolaires. Un problème de place est avancé par le Conseil Départemental pour justifier les problèmes mais les mauvais choix de mobilier et d'aménagement compliquent encore la situation. Il faut que des solutions soient trouvées car la crise sanitaire a révélé de façon encore plus criante les insuffisances dans ce domaine. Les personnels de vie scolaire et les agents devront être intégrés aux discussions.

Les questions numériques

Le Conseil départemental a financé la possibilité d'avoir des classes virtuelles sur ECLAT. La communication semble

avoir mal fonctionné, car peu d'équipes semblent en avoir eu connaissance.

Mais, ce qui nous paraît plus urgent n'est pas cela. Il faut d'abord régler les problèmes de connexion et d'équipements des élèves pour qu'ensuite ils utilisent ces outils. Pour nous, c'est une question d'égalité des chances. D'autant que la certification informatique PIX, obligatoire, doit se faire en dehors des programmes et des temps scolaires. Nous souhaitons que le département réfléchisse à équiper chaque collégien d'un équipement informatique pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions. D'après nos calculs, cela reviendrait à 150-200 euros par élèves. Si les élèves sont équipés à leur entrée en 6e, cela reviendrait à environ 600 000 euros.

Dépenser de l'argent utilement n'est pas forcément la spécialité de cette majorité du Conseil Départemental mais s'ils s'y mettaient, ils y prendraient goût.

Les chefs d'établissement ont demandé un renforcement du parc informatique au sein des établissements. Il est évident que l'un n'empêche pas l'autre. Tout enseignant s'étant rendu en salle informatique avec 25 ou 30 élèves sait que cela est nécessaire aussi. Enfin, les problèmes de connexion et de réseau ont été abordés avec des changements à prévoir : fibre (enfin), contrôle des réseaux par des experts afin de les rendre plus performants...

Si nous pouvons nous féliciter du dialogue engagé, nous regrettons le manque de consultation des usagers pour déterminer les priorités. Il est plus que temps d'interroger ces mêmes priorités et la façon dont le Conseil Départemental aborde les problématiques liées au bâti et à l'équipement des collèges.